

Image not found or type unknown



Séparation de fait, quitter le domicile conjugal

Par **Iatiatia**, le **30/06/2016** à **21:39**

Bonjour,

Nous nous séparons avec mon mari et pour le moment nous souhaitons uniquement faire une séparation de fait. Nous avons une maison dont nous sommes propriétaires. Mon mari reste vivre dans la maison et je prends un appartement. Il nous reste 10 mois avant que le prêt soit totalement remboursé. Nous vendrons ensuite la maison. Quelqu'un m'a dit que je risquais d'avoir des frais, au moment de la vente de la maison, car je n'aurais pas habité la maison pendant un an et qu'il serait considéré que j'ai une résidence secondaire. Ai-je effectivement des risques d'être pénalisée ?

Merci d'avance.